

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 1^{er} décembre 2023,
Secrétaire de séance : Sami BOURI

Etaient présents 49 titulaires, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à J. LABORDE, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Brigitte ROSSI, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Flora LAPERNE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 231207-03-TOU-
CONVENTION PLAN AVENIR MONTAGNES INGENIERIE : RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION**

L. ATHALPE explique que le 27 mai 2021, Le Premier ministre a présenté la Plan Avenir Montagnes qui a pour ambition de construire en lien étroit avec les acteurs des territoires de montagne confrontés aux défis de réchauffement climatique un modèle touristique plus diversifié, résilient et durable. Ce programme financé par le Plan de relance, porté par l'Agence Nationale de Cohérence Territoriale ANCT et cofinancé par la Banque des Territoires apporte un soutien en ingénierie pour conforter et approfondir la stratégie de développement durable.

Les communautés de communes du Pays de Nay, Haut Béarn et Vallée d'Ossau regroupées sous le nom de Montagne béarnaise font partie des 61 lauréats du dispositif Plan Avenir Montagnes ingénierie.

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, en tant que chef de file de cette démarche pour les trois intercommunalités, a été désignée comme bénéficiaire de la convention financière.

Signée fin 2021, elle prévoyait le financement du poste de chef de projet avenir Montagnes sur une base forfaitaire de 60 000€ par an pour deux ans ; un soutien en ingénierie par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme et l'accès à la communauté Avenir Montagne afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs.

Le dispositif arrivant au terme des deux années, l'Etat propose aux intercommunalités de renouveler cette convention pour deux ans supplémentaires sur une base forfaitaire de 50 000 € par an pour le poste de chef de projet, avec le maintien du soutien en ingénierie et de l'animation du réseau national.

Il s'agit donc de valider le renouvellement de cette convention.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le renouvellement de cette convention proposée par l'ANCT,
- **DESIGNE** la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau chef de file de cette contractualisation,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes et pièces relatives à ce dossier,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 7 décembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé SB

Signé BU

Sami BOURI

Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 064-200067262-20231207-231207_03_TOU-DE